

Ambiance thermique en salle de traite

Dans un environnement chaud (< 30°), les vaches transpirent, respirent vite et sont stressées.

La ventilation



Les brasseurs d'air

Attention aux pales situées au-dessus de la fosse de traite

Le système de ventilation doit permettre d'éviter:

- un niveau d'humidité élevé pendant l'hiver,
- une température élevée en été.

Les brasseurs d'air qui équipent les plafonds des salles de traite sont souvent positionnés trop bas et sans protection ce qui constitue un risque important de blessures (scalpe, happement...)

Bas-Rhin Maison de l'Agriculture,
2 rue de Rome à Schiltigheim
B.P. 20021, 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 19 55 19 - Fax 03 88 19 55 18
Email : caaa67@caaa67.fr

Haut-Rhin 132 avenue Robert Schuman
CS 11167, 68053 Mulhouse Cedex
Tél. 03 89 45 68 22 - Fax 03 89 46 41 34
Email : caaa68@caaa68.fr



Que dit la réglementation?

Tout brasseur d'air destiné à être installé à **une hauteur inférieure à 2,70 mètres** par rapport au sol doit impérativement être muni d'une **grille de protection**.

Avant l'achat, vérifiez la présence du marquage CE sur le matériel. C'est le gage qu'il correspond bien aux exigences de la réglementation européenne.

La lutte contre les mouches



Quelques astuces de lutte:

La présence de mouches rend les vaches plus nerveuses, elles tapent et décrochent les griffes (perte de temps et risques supplémentaires pour le trayeur).

Veillez à l'hygiène générale du bâtiment et des animaux.

- ventiler à l'aide d'un brasseur d'air:

L'installation doit générer un mouvement d'air suffisant, entre la salle de traite et l'aire d'attente, pour chasser les mouches présentes sur les vaches. Ce mouvement d'air généré doit atteindre les parties basses de la vache, pattes, ventre et mamelles.

- utiliser la brumisation en salle d'attente:

Il produit un brouillard composé de gouttelettes qui chassent les mouches posées sur le dos des vaches. La brumisation permet également de diminuer la température de quelques degrés.

- installer des **pièges à mouches** (ficelles ou papier tue-mouches, exterminateurs à la lumière UV),

- si nécessaire, l'**utilisation de traitement chimique** doit répondre à des règles strictes d'intervention et de protection. Si les produits ne sont pas anodins pour les mouches, ils ne le sont pas non plus pour le trayeur.



CAAAA

Caisses d'Assurance-Accidents Agricoles

— **Alsace-Moselle** —